



## Lieu de residence de l'enfant durant les vacances

Par **nicolas1970**, le **31/07/2016** à **20:13**

Bonsoir,  
je viens vers vous pour chercher une information,  
Voila il va bientôt avoir un jugement qui définira la garde de mon enfant, pour l'heur il n'y a rien, mais de ce fait nous partageons quand même la garde pour les vacances, je viens de l'avoir pour le mois de juillet mtn c'est la maman qui l'a pour le mois d'août, ma question est la suivant madame doit elle me donner le lieu de résidence de mon enfant durant cette période ou n'est elle pas obligé, je pose la question car il m'a été précisé que oui elle avait le devoir de me donner l'adresse

Ps si besoin de plus de précision ne pas hésiter a me demander

Cordialement,  
Nicolas **XXXXXXXXXXXXX** anonymisation

Par **Shalimar1004**, le **21/09/2016** à **17:04**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Elle est dans l'obligation de vous informer ou se trouve l'enfant.  
Cordialement